



Acad_Grenoble

Sgen-CFDT Académie de Grenoble,
Cotisations
29 Rue de la Crête, BP 37 Cran Gevrier
74 962 CRAN GEVRIER CEDEX
Tél : 04 50 67 91 71
cotisations@sgen-cfdt-grenoble.fr
<http://sgen-cfdt-grenoble.fr/vous-accompagner/>

Je participe : J'adhère

Nom Nom de naissance Prénom
Date de naissance...../...../..... Sexe : M / F
Tél.....Mobile:.....
Courriel.....@.....
Adresse complète.....
..... Code Postal..... Ville.....
Corps (PE, Certifié, PLP, COP, CPE, Administratif,...)
Grade (classe normale, hors classe, ...) ou emploi
Echelon..... depuis le...../...../..... Discipline ou spécialité
Situation: ☐ Titulaire ☐ T.Z.—T.R. ☐ Stagiaire ☐ Contractuel ☐ Vacataires ☐ Autres :
☐ Temps complet. ☐ Temps partiel:% (ou quotité)
Etablissement:..... Commune:.....

Cotisations spéciales

1ère adhésion:100 €

(Temps plein: 100 € / 75 ou 80 %: 75 € / mi-temps: 50 €)

Personnels administratifs: 60 € pour un temps plein

Personnels des Crous : 60 € pour un temps plein

Enseignants stagiaires: 60 €

Contractuels : 60 €

AED, AVS, EVS: 40 €

Disponibilité/congé parental: 40 €

Adhésion valable jusqu'au 31 décembre 2018

Vous pouvez déduire 66 % de la cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu.

Vous ne paierez donc en réalité que 34 % de votre cotisation.

La CFDT a enfin obtenu que cette mesure soit

également effective pour les personnes non imposables par le biais d'un crédit d'impôt.

L'attestation fiscale nécessaire vous parviendra au mois d'avril suivant l'année de l'encaissement (réglementation fiscale)

☐ Prélèvement automatique : En une ou plusieurs mensualités prélevées selon la date d'adhésion.
Prélèvements en janvier, avril, juillet et octobre.

N'oubliez pas de remplir l'autorisation de prélèvement au verso

☐ Par chèque en 1, 2, 3 ou 4 fois: envoyez tous les chèques en même temps en indiquant les dates d'encaissement souhaitées. (Nous déposons les chèques le 5 de chaque mois)

Date et signature:



à renvoyer accompagné d'un RIB



Sgen-CFDT Académie de Grenoble

Signature :